



COMMUNE DE ST ETIENNE DE MER MORTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
(2018/25)

ARRETE DE MISE EN ŒUVRE DE MODIFICATION DU PLU

Le Maire de la Commune de **SAINT ETIENNE DE MER MORTE**,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-41 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 février 2009 approuvant son plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 2011 approuvant la modification N°1 du plan local d'urbanisme;

Vu la notification du projet aux personnes associés ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 21 septembre 2018 désignant Monsieur Alain TAVENEAU en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE:

Article 1^{er}: Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Etienne de Mer Morte en ce qui concerne :

- Une clarification du règlement pour faciliter le traitement des demandes d'autorisations de travaux et d'aménagement,
- Une prise en compte des haies sur le territoire communal,
- Une modification des emplacements réservés au zonage,

Article 2: L'enquête publique se tiendra en mairie de Saint Etienne de Mer Morte du mercredi 31 octobre 2018 au mardi 4 décembre 2018 (soit 35 jours). Elle sera clôturée le mardi 4 décembre à 12 h.

Article 3: Les pièces de présentation du projet du PLU modifié seront tenues en mairie de Saint Etienne de Mer Morte à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au samedi de 9h00 à 12h00.

Article 4: Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert par le maire de Saint Etienne de Mer Morte et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en mairie de Saint Etienne de Mer Morte au commissaire enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Article 5: Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les déclarations des intéressés les :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - le mercredi 31 octobre 2018 | de 9 h à 12 h |
| - le samedi 10 novembre 2018 | de 9 h à 12 h |
| - le mardi 4 décembre 2018 | de 9 h à 12 h |

Article 6: Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants :

- *OUEST-France 44*
- *PRESS-OCEAN 44*

15 jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

Article 7: A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie durant une durée de un an.

Article 8: Des copies du présent arrêté seront adressées au :

- Préfet du département de Loire-Atlantique ;
- Président du Tribunal administratif de Nantes ;
- Commissaire enquêteur.

Fait à Saint Etienne de Mer Morte,

Le 9 octobre 2018.

Le Maire, Jean GILET.

